

ANNEXE 4

Liste des pièces administratives exigées à minima au moment du dépôt d'un dossier de candidature

Toute candidature doit nécessairement comporter les pièces suivantes :

- Une attestation sur l'honneur signée de la personne dûment habilitée à engager l'organisme :
 1. certifiant que l'organisme est régulièrement déclaré ;
 2. qu'il est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales, parafiscales et fiscales ainsi que de cotisations et paiements correspondants ;
 3. certifiant la véracité des informations contenues dans le dossier ;
 4. précisant le régime de TVA applicable ;

- Les codes NAF, URSSAF et numéro de SIRET de l'organisme ;
- Une copie des actes et documents justifiant de l'existence juridique de l'organisme (extrait Kbis, ...) ;
- Un compte de résultat prévisionnel ou annexes financières.